

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1675

présenté par

Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Manin, M. Letchimy, M. Carvounas,
M. Jérôme Lambert, Mme Biémouret, Mme Pau-Langevin, M. Bouillon et M. Pueyo

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	38 530 091
Conditions de vie outre-mer	38 530 091	0
TOTAUX	38 530 091	38 530 091
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à interpeller le Gouvernement sur la situation du secteur du logement à La Réunion.

Afin de permettre la recevabilité financière du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est donc proposé d'abonder l'action 01 du programme 123 à hauteur de 38 530 091 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et d'annuler en conséquence 38 530 091 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 01 du programme 138.